

Madame Coralie PAILHES

15, Rue des Jardiniers

La Plazede

81240 Lacabarède

Nice, le 7 octobre 2024,

Chère Coralie,

Je vous remercie très sincèrement pour la lettre que vous m'avez adressée.

Je tiens également à saluer votre courage et le dévouement dont vous faites preuve à la tête de votre association qui défend les victimes de la route et soutient leurs proches.

En tant que parent, je n'ose imaginer la douleur que vous ressentez.

En tant que parlementaire, je ne peux que comprendre votre colère face à un fléau qui touche bien trop de mères comme vous. Une colère d'autant plus légitime lorsque l'on apprend que le responsable de ce crime devait se tenir derrière les barreaux.

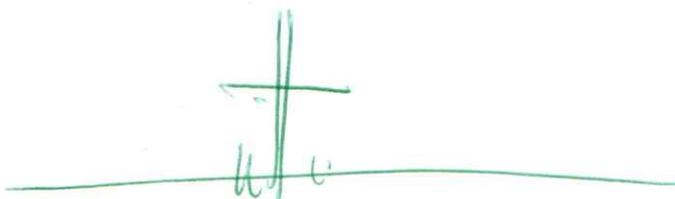
Comme vous, je pense que la seule réponse à apporter pour lutter contre les délits routiers est une plus grande fermeté de notre Justice. Par le prononcé de peines qui soient réellement exécutées. Ceci ne sera réalisable qu'à l'aide d'une volonté politique de durcir la réponse pénale.

Vous pouvez compter sur moi, ainsi que l'ensemble de groupe UDR à l'Assemblée nationale, pour faire des propositions qui visent à renforcer la réponse pénale face à ces crimes et délits.

Ce dont vous me faites part sur les autopsies judiciaires pourrait faire l'objet d'une étude du cadre législatif afin d'identifier ce qui pourrait faire l'objet d'une modification.

Je vous prie de croire, chère Coralie, à l'assurance de mes respectueuses salutations.

B2 cordial t.



Éric CIOTTI